Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 041-200055390-20260616-D202606_045-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BEAUCE LA ROMAINE
Département de Loir-et-Cher

SEANCE DU 16 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le seize juin à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est assemblé à la salle des fêtes de Tripleville sous la présidence de Monsieur YVON Steven.

PRESENTS : YVON Steven, BOURDEL Pascal, CHARBONNIER Noël, DAUBRENET Céline, COURTEMANCHE Eric, GALLO Eric, GOMES Sandrine, GONDOUIN-LE DUC Elodie, HARROT Thierry, HENAULT Bastien, LAUGERO Anaïs, LEGAGNEUX Bénédicte, MORANT Odile, ORIEUX Richard, PERDEREAU Baptiste, PEREZ Philippe, PROVOST Aurélien, PUECH Valérie, RATELADE Stéphane, REBOULLEAU Guilaine, SEJOURNE Jérôme, SICARD Lucille.

ABSENTS EXCUSES : BELOSSAT-HUCHET Marie, CHERON CHESNEAU Laurence donne pouvoir à Yvon Steven, CLAUDE Lionel, SEBAN Cécile donne pouvoir à LAUGERO Anaïs, WINNE Frédéric donne pouvoir à BOURDEL Pascal,

Date de convocation : 12 juin 2026	*Nombre de Conseillers en exercice : 27*
Secrétaire de séance : GONDOUIN-LE DUC Elodie	*Nombre de membres présents : 22*
	Nombre de suffrages exprimés : 25

D202604_045_APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET COMMUNAL

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;
Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents.
Il met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.
La conception du CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de la doyenne de l'assemblée désigné Madame Guilaine REBOULLEAU
Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le doyen de l'assemblée :

Le compte financier unique soumis à votre approbation s'élève à 7 045 413,45 € en recettes (3 851 073,31 € en fonctionnement et 3 194 340,14 € en investissement) et à 6 638 472,55 € en dépenses (2 945 403,36 € en fonctionnement et 3 693 069,19 € en investissement) hors restes à réaliser.

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 041-200055390-20260616-D202606_045-DE

Il fait apparaitre un résultat global de clôture de 876 401,03 € qui s'établit comme suit :
- Excédent de la section de fonctionnement y compris résultat antérieur : 905 669,95 €
- Déficit de la section d'investissement y compris résultats antérieurs mais hors restes à réaliser : 498 729,05 €

Les restes à réaliser s'élèvent à 262 420,65 € en dépenses et à 731 880,78 € en recettes soit un solde de + 469 460,13 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de : :

- *ADOPTER le compte financier unique 2025 du budget principal tel que présenté dans la maquette.*
- *AUTORISER le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.*

Pour Extrait certifié conforme.
Fait à Beauce la Romaine, le 16 juin 2026

Le Secrétaire de Séance,
Elodie GONDOUIN-LE DUC

Le Maire,
Steven YVON

Signé électroniquement par : Elodie GONDOUIN-LE DUC
Date de signature : 26/06/2026
Qualité : Beauce-la-Romaine - 5ème Adjoint

Signé électroniquement par : Steven YVON
Date de signature : 26/06/2026
Qualité : Beauce-la-Romaine - Maire